



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 3

Misère et violence aux frontières de l'UE

Situation des personnes exilées en Bosnie-Herzégovine

PAGE 5

Sosf sous surveillance

Le Service de renseignement collecte des données

PAGE 7 – 10

DOSSIER: LA PAUVRETÉ N'EST PAS UN CRIME

Aide sociale et droit de séjour des ressortissant·e·s de pays tiers



Continuer à lutter ensemble

La vie s'écoule, la vie s'enfuit, comme les années qui se suivent et ne se ressemblent pas. 2020 a été compliquée, 2021 le sera probablement aussi, mais elle se révélera différente; pour Solidarité sans frontières en tout cas.

Cela ne vous aura d'ailleurs sûrement pas échappé, puisque vous tenez entre vos mains la nouvelle mouture du bulletin, dans son écrin tout beau tout neuf, façonné par l'habile créativité de nos nouvelles graphistes, Moana Bischof et Graziella Bärtsch.

Au secrétariat aussi on cède à la folie du changement, et c'est quelque part entre tristesse, fierté et reconnaissance infinie que l'on regarde Amanda faire ses cartons. Ses sept années au poste de secrétaire générale ont filé vite, si vite. Après avoir accueilli un nouvel oiseau (bienvenue Samira Clara!) dans le nid douillet des Ioset, elle s'envolera vers l'Artias (association romande et tessinoise des institutions d'action sociale) à Yverdon. Un nouveau projet, donc, pour exercer encore sa ferme envie de faire bouger les choses et tenter toujours de rendre plus large l'horizon des possibles. Avant de plier bagage, elle nous a laissé ce mot :

«Ces années à Solidarité sans frontières ont été un magnifique voyage fait de rencontres, d'apprentissages, de colères parfois mais aussi d'espoirs. Grâce aux collègues du Seki et du comité avec qui nous avons tant partagé, grâce aux compagnons exilé-es qui m'ont tant appris, et grâce à vous, chères et chers membres et sympathisant-es, dont l'engagement et la confiance ont été si précieux au quotidien!»

J'ai l'honneur de succéder à Amanda en tant que secrétaire générale. Je mesure l'ampleur du défi que cela représente. Elle aura été exceptionnelle, et a définitivement marqué Solidarité sans frontières de son empreinte. Reprendre son poste est pour moi une aventure aussi fascinante qu'intimidante. J'arrive au Seki avec l'envie de poursuivre fièrement le travail d'Amanda et je suis prête à participer, de toutes mes forces, à la longue lutte de Sosf. J'ai été bien entraînée, parce qu'Amanda, disponible et bienveillante comme toujours, a assuré la transmission du flambeau avec soin et passion.

Je suis heureuse d'avoir pu, pendant plusieurs années, militer au sein de différents groupes, et d'avoir vécu des succès

comme des déconvenues. J'ai appris que, même si le système d'asile est de plus en plus dur et cynique, la résistance répond toujours, indignée, solidaire et combative. Lutter aux côtés des personnes exilées, tout émotionnellement exigeant que cela peut être, ne fait que renforcer la détermination à se battre contre l'injuste et l'arbitraire.

La tâche, collective comme individuelle, est énorme. Mais le soutien indéfectible des membres, la collaboration avec les groupes de terrain, et le travail avec les complices du Seki comme du comité, la rendent déjà captivante et enthousiasmante. Poussée par le vent de leurs révoltes, qui gonfle fort nos voiles, je me réjouis vraiment de faire partie de l'équipage téméraire du vaisseau pirate de Solidarité sans frontières.

Sophie Guignard (Sg)
Secrétaire Générale de
Solidarité sans frontières



En janvier 2021, Sophie Guignard (à droite) a succédé à Amanda Ioset (à gauche) au poste de secrétaire générale de Solidarité sans frontières.

◀ Des exilés en provenance du Sénégal jouent au football devant l'hôtel où ils sont hébergés. Au premier plan, Gamba. Plus d'infos sur les photos: page 13.

Misère et violence aux frontières sud-est de l'UE

Situation des personnes exilées en Bosnie-Herzégovine

C'est le troisième hiver de suite que des milliers de personnes ayant fui leur pays sont bloquées à la frontière extérieure de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Dans des conditions inhumaines, elles campent dans la forêt ou dans des ruines à l'abandon dans le canton d'Una-Sana. L'UE semble indifférente à la misère et aux violations des droits humains qui sévissent à sa frontière.

Ces dernières années, des dizaines de milliers d'exilé-es ont échoué à la frontière sud-est de l'UE, entre la Croatie – État membre de l'UE – et la Bosnie-Herzégovine, pays candidat à l'adhésion. Une partie des ces exilé-es a déjà vécu des années en Grèce ou dans un autre État de l'UE, mais

« 3 000 personnes exilées ont préféré se construire une habitation dans la forêt à l'aide de bâches en plastique et de planches ou s'installer dans des ruines à l'abandon. »

a fui en l'absence de perspectives d'avenir ou après avoir été expulsée. La Croatie surveille étroitement la frontière et refuse aux personnes exilées tout droit à une demande d'asile. Lors des refoulements vers la Bosnie-Herzégovine, la police des frontières croate use d'une très grande violence. Récemment, le « Guardian » a également fait état de violences sexuelles perpétrées à l'encontre des exilé-es.

Lipa: le Moria bosniaque

Pendant l'hiver 2020/21, la Bosnie-Herzégovine n'a pas construit assez d'hébergements et en a fermé certains existants. De l'argent, il n'en manque pas, mais le pouvoir fédéral n'est pas suffisamment fort pour obliger les cantons et les communes à héberger les exilé-es. En septembre 2020 déjà, le maire de Bihać, ville particulièrement importante pour les personnes en fuite, a évacué le camp de Bira sous la pression de la population locale. Si le camp était certes critiqué en raison de ses conditions d'hygiène déplorable et des abus commis par le personnel de sécurité, il offrait néanmoins aux exilé-es un hébergement à la périphérie de la ville.

Le camp Lipa, installé en rase campagne à 25 kilomètres de Bihać, devait remplacer l'ancien camp. Le 23 décembre 2020, l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) a fermé Lipa parce que le camp n'était pas approprié aux conditions hivernales et que les autorités bosniaques ne l'avaient toujours pas équipé en eau courante et en électricité. Quelques jours plus tard, le camp a été ravagé par un incendie, dont la responsabilité a hâtivement été imputée par l'OIM aux exilé-es. À la suite de l'incendie, plusieurs centaines de personnes ne disposaient même plus de bâches faisant office de toits et ont dû survivre d'une manière ou d'une autre dans la

neige. Leur transfert vers la caserne militaire à Konij a échoué face à l'opposition de citoyen·nes en colère.

Entre-temps, environ 3 000 personnes exilées ont préféré se construire une habitation dans la forêt à l'aide de bâches en plastique et de planches ou s'installer dans des ruines à l'abandon. Ici, elles peuvent au moins se cuisiner quelque chose. Beaucoup d'entre elles sont malades ou mal nourries et des dizaines de personnes ont déjà dû être prises en charge en raison de sévères gelures.

Les soutiens restent nombreux en Bosnie, surtout de la part de femmes qui continuent à s'occuper des exilé-es malgré l'hostilité et la criminalisation. Des convois de l'organisation autrichienne SOS Balkanroute et de l'organisation suisse OpenEyes Balkanroute acheminent des habits chauds et des chaussures; des activistes apportent leur aide aux ONG en cuisinant pour les exilé-es.

Assumer la responsabilité

Au mépris des personnes exilées et de la société civile bosniaque, des vies humaines sont mises en danger, et la Bosnie-Herzégovine, dans une situation d'après-guerre déjà fragile, est déstabilisée. Les autorités bosniaques et croates, tout comme l'UE et les États Schengen associés, doivent maintenant prendre leurs responsabilités: la violence perpétrée aux frontières doit faire l'objet d'enquêtes et être stoppée; il faut mettre fin à la misère des exilé-es et procéder enfin à leur évacuation. Par ailleurs, un élément peu connu du public est que la Suisse, en tant qu'État Schengen, investit elle aussi dans l'équipement technologique destiné à la surveillance frontalière en Bosnie-Herzégovine: surveillance vidéo à 59 points de passages frontaliers, amélioration des systèmes d'information de la police des frontières et formation de cette dernière ne sont que quelques-uns des domaines de coopération visant la gestion des migrations.

Jana Häberlein

«Là où il y a de la justice, il n'y a pas besoin de charité»

Avec No Name Kitchen en Bosnie

Des bénévoles de différents pays travaillent au sein de No Name Kitchen (NNK). Cette association à but non lucratif a été créée en 2017 à Belgrade. À l'heure actuelle, elle est basée à Melilla (Espagne), Šid (Serbie), Patras (Grèce) ainsi qu'à Velika Kladuša et Bihać (Bosnie). Anja Fricker nous emmène sur le terrain.

J'ai rejoint NNK parce que j'apprécie ses valeurs anarchistes et parce que je considère que la rencontre d'égal à égal avec les personnes exilées, comme cela se pratique dans l'organisation, est une condition préalable au travail de terrain. «If there is justice, there is no need of charity.» Ces mots d'une coordinatrice de NNK décrivent bien, selon moi, le but de l'organisation.

Les prestations de soutien direct aux exilés font partie du travail de l'organisation. Mais comme cela ne revient qu'à combattre des symptômes, NNK vise également, par un travail de communication, à changer les politiques. Des informations sur la situation actuelle à la frontière sont diffusées via Facebook, Instagram et Twitter. Il est central de relayer le point de vue et les expériences des personnes concernées. Je suis à Bihać depuis fin novembre. Sont bloquées ici, à la frontière avec la Croatie, environ 3000 personnes exilées. Beaucoup d'entre elles ont déjà essayé, à de nombreuses reprises, de franchir la frontière extérieure de l'UE, mais elles ont été refoulées avec violence par la police croate et doivent maintenant passer l'hiver en Bosnie. Dans les rues de Bihać, on croise sans cesse des personnes enveloppées dans des couvertures, un capuchon enfoncé sur la tête. L'hiver est froid, et le désespoir, usant.

La population bosniaque est fatiguée de la situation et s'oppose de plus en plus à la présence des personnes exilées. On ne veut pas d'elles en ville, ni d'un hébergement qui leur serait destiné. En outre, les autorités du canton d'Una-Sana ont, depuis

deux ans, de plus en plus criminalisé le soutien aux exilés. C'est pourquoi, nous aussi, nous devons faire notre travail en cachette. Établir des contacts directs avec les exilés est toujours plus difficile et psychologiquement épuisant.

Travailler dans la clandestinité

À Bihać, les personnes exilées peuvent s'annoncer auprès de NNK via une page Facebook et informer de leurs besoins. Nous leur indiquons une heure – le plus souvent la nuit – et un lieu où nous pouvons nous retrouver à l'abri des regards : arrivés en voiture, nous éteignons la lumière, saluons les personnes, cherchons dans la voiture à l'aide d'une lampe frontale les affaires pour le groupe, les leur transmettons, et déjà nous devons partir pour le prochain endroit et retrouver le prochain groupe.

Quand je réfléchis au fait que nous distribuons simplement ce qui est essentiel pour vivre – de la nourriture et des vêtements chauds – à des personnes qui n'ont rien, cela me rend triste. La politique européenne relative aux frontières criminalise autant les personnes qui viennent en aide que celles qui sont en fuite. Leurs vies sont rendues invisibles. Les exilés ne peuvent pas exister en tant que personnes ayant leur propre histoire, leur passé et leurs rêves d'avenir. Face à cet échec politique, NNK essaie de soutenir comme elle peut les personnes exilées et de se montrer solidaire en faisant entendre leur voix.

Anja Fricker

Plus d'info sur NNK
www.nonamekitchen.org
Lien Facebook:
<http://bit.ly/2NNGHgc>



Des exilés en provenance du Sénégal sont assis sur la promenade du port de Puerto Rico, contrairement aux vacancier·ères, ils n'ont pas le droit d'accéder à la plage.

Le Service de renseignement de la Confédération recueille des données sur Sosf

Sous surveillance

Solidarité sans frontières a reçu du courrier du Service de renseignement – à deux reprises.

L'histoire qu'il convient de raconter ici a commencé en mai 2019, lorsque l'association «droitsfondamentaux.ch» a soumis une requête d'examen à la Délégation des commissions de gestion (DÉLCOG) du Parlement, chargée du contrôle des services de renseignement: le Service de renseignement de la Confédération (SRC) surveillerait encore – illégalement – l'exercice des droits politiques. Cela trouverait confirmation dans les réponses reçues par diverses organisations à leurs demandes d'informations sur les données détenues par le SRC. Dans ces réponses, l'appel à la manifestation «Entre nous pas de fron-

moins, nous apprenons maintenant que certaines informations sur Sosf proviennent de la «surveillance de l'extrémisme de gauche sur Internet». Les informations sur les différentes entrées sont également plus longues et plus précises; c'est pourquoi le document compte désormais 18 pages.

L'autre lacune est plus grave et persiste dans la deuxième réponse: le SRC nous fournit des informations sur les données provenant des systèmes suivants: Présentation électronique de la situation (PES); GEVER SRC (le système de gestion électronique des affaires, qui contient à la fois des

«Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) surveillerait encore – illégalement – l'exercice des droits politiques.»

tières» du 16 juin 2018 à Berne apparaissait à plusieurs reprises. Solidarité sans frontières avait organisé cette manifestation. Elle s'était déroulée sans incidents et s'était terminée sur la Place fédérale.

Ainsi, en septembre 2019, en demandant l'accès à nos données, nous savions déjà qu'il y aurait quelque chose sur Sosf dans les fichiers du SRC. Cependant, le résumé de 13 pages que le Service nous a envoyé en novembre 2020, plus d'un an après notre demande, nous a quand même surpris. La première des 77 entrées répertoriées par le SRC remontait à 2006, la dernière datait de juillet 2019, deux mois seulement avant notre demande d'accès.

Renseignements incomplets

Nous avons protesté contre cette première réponse du SRC car elle était incomplète à deux égards: alors que d'autres organisations qui avaient reçu une réponse avant nous s'étaient vu remettre des copies des documents cités, le SRC ne nous a d'abord fourni qu'un résumé. Dans sa deuxième réponse, en février 2021, le service a partiellement corrigé le tir. Pour certains points, des copies ont été jointes, mais la plupart d'entre elles sont caviardées. Au

données «administratives» et des données «de renseignement»); IASA SRC (le «système d'analyse intégrale» du Service) et IASA-EXTR SRC (son «système d'analyse intégrale» pour «l'extrémisme violent»).

Mais en même temps, il déclare que l'information concernant la présence ou non d'autres entrées dans ses fichiers, est reportée. Selon l'article 63 de la Loi fédérale sur le renseignement (LRens), cela est possible pour des «intérêts prépondérants exigeant de maintenir le secret», ou si aucune autre donnée concernant la personne ou l'organisation n'est traitée. Dans ce dernier cas, la notification est faite au plus tard trois ans à compter de la réception de la demande; et dans les cas exigeant le maintien du secret, au plus tard après la fin de la durée de conservation – qui, par exemple pour les «autres données pertinentes pour la sécurité», est de 45 ans «au maximum».

Quelles données conservées ?

Le SRC n'a le droit de collecter et de traiter «l'information relative [...] à l'exercice de la liberté d'opinion, d'association ou de réunion» que s'il dispose «d'indices concrets» qu'une personne ou une organisation fait usage de ses droits fondamentaux pour, par exemple, préparer ou mener des activités extrémistes violentes. C'est ce que stipule aujourd'hui l'article 5 de la LRens.

Cet article ne sert qu'à faire passer la pilule. Vous voulez un échantillon ? Le Service conserve, entre autres, les informations relatives à nos consultations sur différents projets de loi dans son système GEVER SRC. Ces réponses aux consultations ne sont pas secrètes. Pourquoi donc un service secret conserve-t-il des données sur cette forme de politique institutionnelle ?

Presque toutes les autres entrées «renseignement» dans GEVER et les autres systèmes d'information ont trait à nos activités politiques. Cela commence en 2006 par notre soutien à Dursun Güner, un réfugié politique reconnu en Suisse, qui a été arrêté à la frontière alors qu'il se rendait en Allemagne et placé en détention en vue de son extradition. Güner a passé plusieurs mois en prison à Lörrach jusqu'à ce que le Oberlandesgericht de Karlsruhe rejette la demande d'extradition turque. Les tracts de 2006 sont-ils le signe d'un «extrémisme violent», qu'il faut conserver même après 13 ans ?

L'événement fiché suivant est une veillee sur la Place fédérale à Berne, suite à la mort, deux jours plus tôt, du Nigérian Joseph Chiakwa lors de sa déportation. «Il ne faut pas s'attendre à des problèmes» écrit le SRC dans son «rapport de situation»,

En 2010 le SRC rapporte en plus notre manifestation du 26 juin à Berne et la projection des courts métrages pour la campagne 2 x Non à l'initiative sur le renvoi de l'UDC et à la contre-proposition.

Les années se suivent et se ressemblent: manifestations et événements que nous avons organisés ou soutenus, tables rondes auxquelles nous avons participé, déclarations de solidarité.

Doit-on dès lors supposer que Sosf figure sur la liste de surveillance du SRC approuvée chaque année par le Conseil fédéral, ou encore sur sa «liste EXTR SRC» qui recense les organisations considérées comme relevant de «l'extrémisme violent»? Ou est-ce simplement la pratique de certains corps de police cantonaux et du SRC d'accumuler des données sur des événements publics organisés par des organisations de gauche et des mouvements sociaux ?

Quoi qu'il en soit, Sosf invite tous les groupes et organisations actifs dans le domaine de la politique d'asile et de migration à demander des informations sur leurs données.

(Bu)

Une version plus détaillée de ce texte est disponible sur le site de sosf.ch

Modèle de lettre pour une demande d'information sur grundrechte.ch
<http://bit.ly/3b8uQTO>

Le Parlement débat du système d'information Schengen (SIS)

Bilan d'une débâcle

Le débat sur le SIS a montré que la gauche parlementaire n'a toujours pas de stratégie Schengen.

Il est rare que la Neue Zürcher Zeitung complimente le PS dans ses colonnes : « La manœuvre du PS a fonctionné. Le Conseil national adopte la mise à jour de Schengen avec

des retouches en matière de protection des données ». Voilà ce que titrait le quotidien zurichois le 8 décembre 2020, un jour après que le Conseil national donne, à la deuxième tentative, son accord aux trois nouveaux règlements de l'UE sur le système d'information Schengen et à leur mise en œuvre en Suisse. Mais ces éloges avaient-ils vraiment lieu d'être ?

Retour en arrière: lors de la session de septembre 2020, le Conseil national a été la première chambre à traiter cet objet réputé peu problématique, puisque le Parlement avait jusqu'alors toujours accepté toutes les extensions de l'acquis de Schengen sans broncher. Or, surprise, lors de ce premier tour, l'accord a échoué: D'une part, l'UDC et les Verts, pour des raisons opposées, ont voté contre. D'autre part, le PS s'est abstenu. Les 74 voix du PLR, du PDC et des Vert libéraux n'ont pas suffi pour que l'objet passe la rampe.

« Noire journée pour Karin Keller-Sutter » titrait le journal Le Temps; d'autant plus qu'il y avait urgence, car la Suisse ne disposait que de deux ans à compter de la notification par l'UE pour mettre en œuvre les innovations de l'acquis de Schengen. Si elle n'y parvenait pas, elle risquait être exclue de l'accord.

« Ce petit succès ne change rien au fait que les innovations des trois règlements renforcent encore le caractère répressif du SIS. »

Finalement, cette exclusion n'aura pas lieu puisqu'en octobre, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États s'est dépêchée de satisfaire l'UDC et le PS: l'UDC a obtenu que les expulsions judiciaires ne relèvent pas de la directive Schengen sur le retour; et on a concédé au PS quelques nouveaux pouvoirs pour le Préposé fédéral à la protection des données (PFPDT). La chambre haute a donné sa bénédiction au projet le 3 décembre et quatre jours plus tard, Priska Seiler Graf, en tant que porte-parole du PS au Conseil national, annonçait une réussite: le Conseil des États avait « amélioré le projet de loi en matière de

protection des données. Nous nous en réjouissons (...) Maintenant (...) la fonction de surveillance du PFPDT et la coopération avec les autorités cantonales et européennes sont clairement définies dans la loi ». Le vote final au Conseil national est sans appel: 156 voix pour et 36 contre (28 Verts, Ada Marra et Christian Dandrès du PS et 6 membres de l'UDC).

Un succès qui n'en est pas un

Il est certainement utile que le PFPDT puisse examiner les systèmes de données

de Schengen et Dublin. Encore faudrait-il qu'il en ait les moyens. Sans personnel supplémentaire, comment surveiller environ 300 000 consultations SIS chaque jour rien qu'en Suisse ? Sans compter que ce petit succès ne change rien au fait que les innovations des trois règlements renforcent encore le caractère répressif du SIS: il est désormais obligatoire d'émettre des signalements à l'échelle de Schengen aux fins de refus d'entrée, même pour les personnes qui doivent quitter le pays pour des raisons purement liées au droit des étrangers. En outre, les « décisions de retour » seront enregistrées dans le SIS. La composante biométrique du SIS a elle aussi été renforcée par un système d'identification des empreintes digitales connecté.

Et ce n'est pas tout: le règlement SIS fait partie d'un ensemble de mesures visant à réorganiser les systèmes de données dans le domaine de la « sécurité » et de la migration que l'UE met en œuvre depuis 2016. De nouveaux systèmes d'information ont été et sont en cours de création – le système d'entrée et de sortie (EES), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), le casier judiciaire pour les ressortissant-es non-Schengen – et les bases de données existantes ont été étendues – le SIS, le système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Au titre de « l'interopérabilité », ces systèmes et, surtout, leurs composantes biométriques, sont réunis. Le résultat final est pratiquement une méga-base de données dans laquelle tous les étranger-ères des pays hors-UE/Schengen sont enregistrés avec leurs empreintes digitales et leurs photos.

Des réponses suisses

Bien sûr: aujourd'hui les député-es vert-es votent de manière fiable contre le renforcement de la forteresse Europe. Et depuis le début de la législature, le PS s'intéresse également à ce qui se passe aux frontières extérieures de l'Europe et organise par exemple au Parlement fédéral des auditions sur les refoulements violents à la frontière entre la Croatie et la Bosnie. Cependant, lorsqu'il s'agit d'extensions de l'acquis de Schengen, les deux partis raisonnent en termes suisses plutôt qu'euro-péens: ils critiquent surtout la mise en œuvre suisse plutôt que les règlements pondus par les exécutifs européens. Le Parlement devra bientôt faire face au prochain durcissement du règlement Frontex – y figure une extension massive des pouvoirs et du personnel de l'agence de protection des frontières extérieures. D'ici là, la Suisse devra également formuler une réponse européenne.

(Bu)

La pauvreté n'est pas un crime

Aide sociale et droit de séjour des ressortissant-es de pays tiers

Attaque contre les pauvres

Le Conseil fédéral mettra prochainement en consultation de nouveaux durcissements du droit des étrangers. Il vise à ce que le droit de séjour des bénéficiaires de l'aide sociale qui proviennent d'États non membres de l'UE puisse être retiré plus facilement à partir de montants de l'aide sociale peu élevés.

On ne sait pas encore à quoi ressembleront précisément les durcissements. Un rapport du Conseil fédéral de juin 2019 décrit plusieurs options que le Parlement devra discuter et sur lesquelles il devra trancher à la fin de la procédure de consultation*. La palette de l'horreur est large: par exemple, introduction d'un seuil fixe en cas de perception de l'aide sociale, conclusion obligatoire d'une convention d'intégration, voire révocation automatique de l'autorisation de séjour s'il y a recours à l'aide sociale. Les conditions du regroupement familial pour les Suisse-ses pourraient être les mêmes que celles pour les étranger-ères (de pays tiers) titulaires d'une autorisation d'établissement, ce qui aurait pour effet que les personnes suisses dépendantes de l'aide sociale devraient renoncer à vivre avec leur famille étrangère. Même en cas de faible dépendance de l'aide sociale, les autorisations d'établissement pourraient être révoquées ou remplacées par des autorisations de séjour. Enfin, le Conseil fédéral prévoit une option selon laquelle, à partir d'un certain montant de prestations de l'aide sociale, les cantons doivent soumettre leurs décisions de prolongation des autorisations de séjour à l'approbation de la Confédération.

Historique

Alors que les ressortissant-es des États membres de l'UE/AELE sont largement protégés par l'accord de libre circulation, le droit des étrangers, dès sa version initiale de 2005, donnent la possibilité aux

torisation de séjour qu'il y ait un danger d'une dépendance « durable » de l'aide sociale. Des prévisions négatives quant à la situation financière à venir de la personne concernée et des membres de sa famille doivent ainsi être établies. Le fait que la dépendance résulte d'un manquement ou qu'elle persiste sont des éléments secondaires qui ne sont examinés que lorsqu'il est question de la proportionnalité du retrait de l'autorisation. Dans un arrêt d'avril 2016 (2C_1092/2015), le Tribunal fédéral a en outre élargi la notion d'« aide sociale »: elle ne se limite pas aux contributions directes de l'assistance publique, mais regroupe également les avances sur les contributions d'entretien ou les coûts d'un cours d'intégration professionnelle infructueux, par exemple.

Malgré une pratique sévère de longue date, le Conseil des États est arrivé à la conclusion, après avoir examiné des interventions du PLR et de l'UDC, que les personnes étrangères issues de pays tiers ont trop souvent et trop longtemps recours

« La palette de l'horreur est large: par exemple, introduction d'un seuil fixe en cas de perception de l'aide sociale, conclusion obligatoire d'une convention d'intégration, voire révocation automatique de l'autorisation de séjour s'il y a recours à l'aide sociale. »

services des migrations de retirer le droit de séjour aux ressortissant-es d'États tiers qui ont recours à l'aide sociale et les obliger à quitter la Suisse. Ces dernier-ères doivent toutefois être personnellement responsables de leur dépendance de l'aide sociale et se voir verser d'importants montants.

De plus, le Tribunal fédéral pose comme condition à la révocation de l'au-

à l'aide sociale. En acceptant le postulat « Prestations de l'aide sociale octroyées à des ressortissants de pays tiers. Compétences de la Confédération » (17.3260), la Chambre haute du Parlement a chargé le Conseil fédéral de soumettre des modifications de loi visant à limiter l'accès à l'aide sociale aux ressortissant-es de pays tiers, voire à les en exclure.

Inutile et contreproductif

L'aide sociale doit intervenir, et ce aussi pour les ressortissant-es de pays tiers, lorsque le droit à une vie décente et digne est menacé. Les durcissements prévus vont donc à l'encontre de ce but de l'aide sociale. Ils augmentent les pressions sur la vie commune des familles de ressortissant-es de pays tiers, au lieu de les alléger. Or, il est dans l'intérêt de toute la société de préserver les relations familiales.

De plus, les durcissements sont en contradiction avec les objectifs d'intégration de la loi sur les étrangers et l'intégration : le Conseil fédéral et le camp bourgeois veulent que l'État ne soit là que pour exiger, et

non plus pour encourager. Comment atteindre les importants objectifs d'intégration prévus par la loi – acquisition de compétences linguistiques et d'une formation, participation à la vie économique – si les moyens financiers des personnes concernées sont limités et que le recours à l'aide sociale compromet leur droit de séjourner en Suisse ?

Se fonder sur une évaluation unilatérale du recours à l'aide sociale pour justifier une révocation est en contradiction non seulement avec la politique d'intégration, mais aussi avec les garanties de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce n'est pas pour rien que la Cour européenne

des droits de l'homme exige, pour une révocation d'un droit de séjour, une évaluation globale, complète et proportionnée, du cas d'espèce.

(Pf)

* Rapport du Conseil fédéral : Compétences de la Confédération en matière de prestations de l'aide sociale octroyées à des ressortissants de pays tiers, juin 2019 <https://bit.ly/3q7i2Az>

La pauvreté n'est pas un crime**Notre point de vue**

Franchir le seuil de l'aide sociale est compliqué pour la plupart des personnes concernées par la pauvreté. Il n'y a pas que les obstacles bureaucratiques qui sont importants; devoir s'adresser aux services sociaux est lié pour la plupart des gens à un sentiment de honte. Les personnes issues de pays tiers ont en plus à craindre une révocation de leur droit de séjour.

Le fait que cette dernière menace ne plane que sur cette catégorie de personnes viole le principe de l'égalité de traitement et constitue une discrimination à l'encontre d'une minorité qui est exclue du processus décisionnel, mais qui paie des impôts et contribue à la diversité de la Suisse.

Comme les réfugié-es et ancien-nes réfugié-es sont les plus à risque de recourir à l'aide sociale, définir la dépendance de l'aide sociale comme motif de révocation et prévoir des durcissements en la matière péjore les perspectives de cette catégorie de personnes de s'établir de manière autonome et pour une longue durée en Suisse. Ces personnes sont «sanctionnées» après que la Suisse leur ait d'abord accordé une protection. Au lieu d'exiger uniquement de leur part qu'elles s'intègrent, elles devraient, à titre préventif, être soutenues de manière encore plus forte dans leur intégration.

Solidarité sans frontières rejette tout durcissement des motifs de révocation se fondant sur la dépendance de l'aide sociale. La discrimination des ressortissant-es de pays non membres de l'UE en matière d'aide sociale doit s'arrêter. Début février, une alliance regroupant 80 orga-

nisations, dont Sosf, a lancé la pétition «La pauvreté n'est pas un crime», qui a recueilli, après une semaine déjà, environ 10 000 signatures*. Elles soutiennent ainsi l'initiative parlementaire (20.451) de la conseillère nationale

Samira Marti. Elle vise à ce que les articles 62 et 63 de la LEI soient modifiés afin d'exclure la possibilité, après dix ans de séjour régulier, de révoquer une autorisation de séjour en se fondant sur le critère du recours à l'aide sociale.

De plus, Sosf exige que le fait de dépendre de l'aide sociale ne fasse pas obstacle au regroupement familial. Des aides supplémentaires à l'intégration sont nécessaires pour les ancien-nes réfugié-es et les personnes admises à titre provisoire. Et, de manière générale, la lutte contre la pauvreté ne doit faire l'objet d'aucune mesure de répression, mais doit au contraire passer par l'instauration de salaires minimaux décents ainsi que d'aides étatiques pour les working poors et les personnes qui se sont appauvries en raison de la crise.

(Pf)



À Las Palmas, les Antifas ont appelé à manifester. «La Grande Canarie, c'est l'Afrique» était l'un des slogans. Entre ceux-ci, encore et toujours des drapeaux réclamant l'indépendance des Canaries.

Plus d'informations sur sosf.ch/news

Lorsqu'une personne sans passeport suisse reçoit de l'aide sociale, son droit de séjour en Suisse peut être remis en cause. Cette imbrication du contrôle des migrations et de l'aide sociale existe depuis l'introduction de la LSEE en 1931. Pourtant, elle a été dernièrement renforcée. Depuis 2019, les autorités de l'aide sociale doivent informer spontanément les autorités migratoires lorsqu'une personne étrangère reçoit l'aide sociale. Cette évolution démontre que la perception d'aide sociale par des personnes étrangères est vue comme indésirable et que la question est très politisée en Suisse. Dans le cadre de leur projet de recherche (nccr-on the move, Université de Neuchâtel et HES-SO Valais) Christin Achermann, Lisa Marie Borrelli, Stefanie Kurt, Doris Niragire Nirere et Luca Pflüter analy-

sent les effets de cette imbrication légale en pratique dans plusieurs cantons. Les constats, entre autres : les autorités migratoires ne dépendent pas uniquement des informations fournies par des autorités d'aide sociale, mais également d'autres acteurs-trices. De plus, leur travail est devenu plus complexe et laborieux. En même temps, certains services sociaux espèrent pouvoir économiser des coûts grâce à des mesures relevant du droit sur les étrangers. Les observations diverses soulèvent des questions quant à la manière dont la Suisse traite les personnes touchées par la pauvreté qui, légalement, n'appartiennent pas à la communauté nationale.

* <http://bit.ly/2NZXjBs>

Quelques faits sur l'aide sociale

Ce qui est compris sous «aide sociale» n'est pas défini de manière uniforme. L'UFS (Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht) représente les bénéficiaires de l'aide sociale auprès des services sociaux. Du point de vue de l'UFS, seuls les montants perçus régulièrement qui, selon les lignes directrices de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), peuvent être récupérés, devraient en principe être considérés comme de l'aide sociale. On en est très loin dans la pratique : l'«aide sociale» et ce qui est interprété

* Caritas Suisse : Des données cantonales solides pour lutter contre la pauvreté, septembre 2020 (<http://bit.ly/308zWbC>)

comme tel par les services sociaux varie selon les communes. Malgré les lignes directrices de la CSIAS, les calculs dans les dossiers de l'aide sociale sont souvent incompréhensibles, comportent des erreurs, voire sont totalement faux.

Ce qui est clair, en revanche, c'est que le recours à l'aide sociale par des personnes étrangères provenant de pays non membres de l'UE est un problème marginal. En 2016, environ 340 000 personnes étaient soutenues par l'aide sociale en Suisse, comme le précise aussi le rapport du Conseil fédéral cité plus haut. Parmi les bénéficiaires, 17% provenaient d'États tiers et ne relevaient pas du domaine de l'asile. Sur ces quelque 60 000 personnes, environ 20 000 détenaient une autorisation de séjour et 40 000 une autorisation d'établissement. Administrativement, ces personnes faisaient l'objet de 37 000 dossiers portant sur des personnes individuelles, des couples et des familles. Dans environ un quart des cas, ce qui représente plus ou moins 9 000 dossiers, les dépenses de l'aide sociale dépassaient 80 000 francs.

Une «part importante» de ces 60 000 personnes, comme l'indique le rapport, ont relevé auparavant du domaine de l'asile, c'est-à-dire qu'elles ou leurs proches sont arrivées en Suisse par l'inter-

médiaire d'une demande d'asile ou dans un contexte d'asile. Les durcissements prévus des motifs de révocation concerneraient ainsi des personnes qui avaient droit à l'asile ou qui étaient admises provisoirement, à qui la Suisse avait donc promis un statut de protection.

Fin 2016, la Suisse comptait 8,4 millions d'habitants. Mettons ce chiffre en relation avec le nombre de ressortissant-es de pays tiers bénéficiaires de l'aide sociale : sur 100 000 habitant-es, 7 seraient touché-es par les durcissements des motifs de révocation se fondant sur la dépendance de l'aide sociale. Toutefois, un nombre beaucoup plus important de personnes doit faire face en Suisse aux vicissitudes de la vie – comme le fait de basculer dans la pauvreté, de perdre un emploi ou d'être engagé-es dans un secteur à bas salaires – qui peuvent être surmontées avec décence et dignité uniquement grâce à l'aide sociale : en 2018, selon l'Office fédéral de la statistique, 660 000 personnes, soit environ 8 % de la population et un enfant sur dix, étaient concernées par la pauvreté – une tendance à la hausse. Le «taux de pauvreté» est manifestement beaucoup plus élevé parmi les ressortissant-es de pays tiers.

Les raisons de l'augmentation de la pauvreté et du nombre de working poors en Suisse sont multiples. Outre l'actuelle pandémie de coronavirus, l'augmentation du travail précaire (la pseudo-indépendance à la Uber, le travail sur appel, etc.) et du secteur à bas salaires y est certainement pour beaucoup. D'ailleurs, selon Caritas Suisse, 38 % des personnes qui auraient droit à l'aide sociale n'y ont pas recours.

(Pf)



Les grandes organisations alertent, les autorités se taisent et les groupes de base agissent

Vol spécial vers l'Ethiopie

L'accord de réadmission entre l'UE et l'Ethiopie, qui a été élargi à la Suisse, a été critiqué dès sa conclusion début 2018 : la situation des droits humains en Ethiopie est hautement problématique, la Suisse s'assure du concours des services secrets éthiopiens pour identifier leurs ressortissant-es, et les termes exacts de l'accord ne sont pas rendus publics. En janvier 2021, la Suisse mutualise un vol Frontex avec l'Allemagne, à destination d'Addis-Abeba. Deux jours avant le décollage prévu, Amnesty International et l'OSAR se prononcent contre le vol spécial.

En même temps, plusieurs groupes en contact avec les personnes menacées de renvoi se mobilisent. Des militant-es de Genève et Lausanne ont passé la nuit précédant le vol devant la prison de Frambois, en soutien à deux détenus en grève de la faim. Le groupe Asylex, en saisissant deux commissions de l'ONU, a réussi à empêcher que deux personnes soient renvoyées. A Fribourg, une action a eu lieu devant les bureaux du Conseil d'Etat. Migrant solidarity network a lancé un appel, signé par une vingtaine d'organisations, et a relayé les actions des autres cantons.

Les divers magistrat-es et autorités interpellé-es se sont muré-es dans le silence et leur habituelle obéissance résignée : l'accord est légal, nous ne faisons qu'exécuter la décision d'une autre instance, «c'est pas nous c'est eux», etc.

Le cynisme à couper le souffle des personnes qui décident que guerre civile et pandémie ne sont pas des raisons suffisantes pour suspendre des renvois forcés ne laisse rien présager de bon quant aux futures pulsions d'expulsion du SEM. Les vols spéciaux ne semblent pas prêts de s'arrêter de voler, mais la résistance au sol n'entend pas non plus se taire. A chaque fois qu'ils voudront expulser, elle sera là.

(Sg)

Un policier regarde le port d'Arguineguin, qui a été évacué. En arrière-plan, on peut voir les bateaux de sauvetage du Salvamento Maritimo.

Session parlementaire d'hiver

La fraction UDC en roue libre

On peut reprocher beaucoup de choses à l'UDC, mais sûrement pas le manque d'audace. Jetant un œil à leurs propositions au Parlement pendant la session d'hiver, nous avons observé les traditionnelles revendications hostiles aux exilé-es, aux droits humains, voire même parfois au bon sens (au hasard: refuser les requérant-es en provenance de Moria, renvoyer les gens de force sans

Plus cynique encore, une minorité de la commission de la santé proposait d'interdire la vente de cigarettes aux mineures et ... aux requérant-es d'asile (15.075). Comment justifier une telle idée, demanderez-vous? C'est très simple: Les déficits actuels de la Confédération ne permettraient pas à l'Etat et aux contribuables de financer aussi la consommation de tabac des requérant-es d'asile. Encore une fois, refus des autres parlementaires. Quel dommage, l'interdiction paternaliste du tabagisme aux personnes en procédure d'asile ainsi que la facturation des frais de l'aide d'urgence aux pays d'origine auraient assurément permis de précieuses économies, peut-être même assez pour acheter encore plus de nouveaux avions de combat, ou augmenter les indemnités de ces parlementaires qui travaillent si dur.

(Sg)

«Une minorité de la commission de la santé proposait d'interdire la vente de cigarettes aux mineur-es et ... aux requérant-es d'asile.»

test PCR, identifier les sans-papiers pendant la pandémie, etc.) Nous avons aussi repéré des objets non seulement sans aucune chance de succès tant ils sont farfelus, mais qui en plus contribuent à solidifier l'image de profiteurs sans vergogne dont la partie tout à droite du parlement se plaît à affubler les personnes en fuite.

Ainsi, une motion (19.3444), refusée au Conseil national, proposait que la Suisse fasse payer le montant de l'aide d'urgence de ses ressortissant-es aux pays n'acceptant pas de les reprendre. Les tractations diplomatiques menant à cette facturation auraient au moins eu l'avantage d'être cocasses.

Une femme accueille son frère, qui a survécu à la traversée du Maroc vers la Grande Canarie. Elle l'emmènera avec elle à Madrid, où elle vit.



Restez isolé-es !

La « hotline » du Centre fédéral d'asile de Zurich

Si vous souhaitez joindre les agent-es du Centre fédéral d'asile de Zurich, vous trouverez sur la page d'accueil du SEM un numéro de téléphone unique pour la « hotline 24 heures sur 24 ». J'ai donc appelé. C'était la Securitas à l'appareil. Lorsque j'ai demandé à être mis en relation avec la personne responsable de la procédure, on m'a répondu que ce n'était pas possible. La personne se trouvait dans un autre bâtiment et le

personnel Securitas n'est pas autorisé à me la passer. Mais si je le souhaitais, m'a-t-on suggéré, je pouvais bien sûr envoyer un e-mail. Et de m'indiquer une adresse électronique longue et compliquée. J'envoie mon message immédiatement. Vous avez dit « hotline 24 heures sur 24 » ? La réponse tombe deux jours plus tard par téléphone.

(Pf)

Photos:

Les images de cette édition ont été prises par le photographe Jojo Schulmeister, qui était présent en Grande Canarie à la fin de l'automne 2020, avec le journaliste Sebastian Sele. Sur place, les personnes exilées en provenance du continent africain ne sont pas logées uniquement dans des baraquements militaires, mais aussi dans des hôtels, vidés par la crise du coronavirus. (Vous trouverez ici le reportage de la WOZ <http://bit.ly/3bUHfZY>)

Procurez-vous maintenant la Solikarte !

Simplifiez-vous la solidarité !

En 2008, la Confédération supprimait l'aide sociale pour tou-tes les requérant-es d'asile débouté-es, qui se retrouvent condamné-es à survivre sous le régime de l'aide d'urgence, à savoir, subvenir à ses besoins avec une somme allant de 4.20 à 10 CHF par jour, selon les cantons. Pendant ce temps, les supermarchés suisses vendent les produits d'usage courant parmi les plus chers d'Europe. C'est ce paradoxe abject qui a poussé un petit groupe de la société civile à proposer la Solikarte, un système grâce auquel les détenteur-trices de la carte Cumulus peuvent reverser leurs points à des personnes sans-papiers ou justement à l'aide d'urgence. Si la

coopération avec le géant orange n'a pas été sans obstacles, le collectif Solikarte a dépassé en décembre dernier le million de dons reversés à des personnes dans le besoin et à différents projets, dans plusieurs régions de Suisse. Quitte à consommer, consommons solidaire, la Solikarte a besoin de votre soutien! Continuons de récolter ces points pour les autres. Pour celles et ceux qui préfèrent faire leurs emplettes à la Coop, il est également possible de faire don de ses points Supercard. Toutes les informations se trouvent sur le site solikarte.ch

(Sg)

Migrations et néo-capitalisme

Ouvrir la voie aux alternatives

Né de l'initiative de membres du Comité scientifique d'ATTAC, l'ouvrage «Migrations forcées, discriminations et exclusions: les enjeux de politiques néocoloniales» se propose de réfléchir aux causes et aux conséquences des migrations contraintes en termes de discrimination, d'exclusion et de bafouement des droits humains et sociaux.

En s'appuyant sur l'histoire, les statistiques, la politique européenne actuelle, les différentes Conventions existantes, les revendications d'associations ou les enjeux géostratégiques; en analysant par ailleurs comment les dispositions «humanitaires» sont utilisées aujourd'hui de manière répressive, les auteures montrent comment la mondialisation économique et financière, qu'ils/elles car-

actérisent comme néo-coloniale, est devenue la logique dominante qui régit – entre autres – les mouvements migratoires. Ce qui est intéressant avec cette manière de poser la mondialisation en porte-à-faux avec le néo-libéralisme, c'est qu'elle permet aux auteures de dépasser ce «couple» mondialisation-néolibéralisme pour proposer une vision différente de la mondialisation: une vision altermondial-

iste. C'est donc dans une dynamique de recherche d'alternatives que sont notamment abordées et discutées les notions de liberté de circulation, de droit d'hospitalité, de cosmopolitisme ou encore de citoyenneté universelle.

Par la diversité des disciplines, des perspectives et des réflexions, cet ouvrage offre un panorama global des enjeux humanitaires, politiques, sociaux et géopolitiques des migrations, tout en suggérant des pistes de réflexion à mener et en apportant des solutions concrètes.

Ariane Tripet

Claude Calame; Alain Fabart (coord.), Migrations forcées, discriminations et exclusions. Les enjeux de politiques néocoloniales, Editions du Croquant, Vulaines sur Seine 2020, 235 Seiten; einen Überblick über den Inhalt des Buches bietet die Videokonferenz «Rencontre avec Claude Calame et Alain Fabart» (<https://bit.ly/3pB0oEN>).



WELCOME: Sur le bateau à l'entrée de l'hôtel Puerto Azul. Au premier plan des exilé-es qui viennent de quitter l'hôtel.

IMPRESSUM

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-771X

Tirage de cette édition:

2600 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2303 deutsch / 523 französisch

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:

Marianne Benteli (Mb), Heiner Busch (Bu),

Peter Frei (Pf), Sophie Guignard (Sg),

Amanda Ioset (Io), Stéphanie Nagy, (Na),

Maria Winker (Wi)

Traductions:

Marianne Benteli, Sophie Bovy, Séverine

Vitali-Gindro

Lectorat: Sosf

Photos:

Jojo Schulmeister

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:

le 21 avril 2021

Nous nous réservons le droit d'abréger le

courrier des lecteurs

Cotisation 2021 abo inclus:

salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salariés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Portrait: Natalina Haller

«Qu'une personne soit privée de sa liberté en raison d'un document manquant, d'un permis de séjour inexistant, c'est pour moi le paroxysme de la criminalisation de l'immigration dans son ensemble.» déclare Natalina Haller.

Elle a participé à la mise en place du projet «détention» de l'association Asylex.

Notre rencontre avec Natalina Haller n'a lieu que par Zoom, mais son énergie et son engagement crèvent l'écran. Au cours de l'été 2016, elle s'est rendue en Grèce pour la première fois, pour une ONG. «J'ai vécu ce que cela signifie lorsque des personnes – même en Europe – se trouvent dans des situations de précarité extrême, sans issue institutionnelle. Cela ne m'a plus lâchée.» De retour de Grèce, elle entame ses études – sciences politiques et histoire moderne avec un accent sur la migration et la promotion de la paix – et s'engage également dans plusieurs projets.

C'est par un stage que Natalina rejoint Asylex à l'été 2019. L'association a été fondée en 2017 et offre des con-

seils juridiques en ligne aux personnes exilées. Parce qu'Asylex est présente dans l'espace numérique – sur Facebook, via chatbot et par e-mail, l'association peut atteindre les demandeurs d'asile même dans les régions reculées de Suisse. Le travail est en grande partie effectué par des bénévoles. Chez Asylex, Natalina apprécie particulièrement l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la reconnaissance du travail des autres. La mise en réseau et les échanges avec d'autres personnes et d'autres groupes ou organisations sont également très précieux.

Natalina codirige le projet «détention» d'Asylex, qu'elle a contribué à mettre en place. Le projet offre un soutien juridique et une représentation légale aux personnes en détention administrative. Les offres d'aide dans ce domaine sont encore rares, c'est pourquoi il faut créer des réseaux. Parfois, les connaissances théoriques acquises à l'université atteignent leurs limites. Ce qui motive néanmoins Natalina: «Je ne supporte tout simple-

ment pas l'injustice.» Le travail au sein du projet est complexe: il y a d'abord les détenu-es, auxquelles le projet veut rendre justice: «Nous sommes conseillères juridiques et non psychologues; néanmoins, nous devons être conscient-es que ces personnes ont subi des traumatismes et nous adresser à elles avec sensibilité». Un autre défi majeur est qu'il ne faut pas seulement lutter devant les tribunaux, mais souvent face aux autorités. Cela commence par des banalités, telles que l'impossibilité de joindre les détenu-es par téléphone, et se termine par l'arbitraire pur et simple. Sans parler des nombreuses différences d'application de la loi entre les cantons.

ANNONCES

widerständiger rückblick
auf eine woche voller
rassismus:
antira-wochenschau
abonnieren auf
antira.org

wir drucken! Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 films t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

Marche de Pâques : YES, WE CARE !

A PARTIR DU 20 MARS 2021

A partir du 20 mars 2021, sur les médias sociaux avec des témoignages de personnes travaillant pour la cohésion sociale et la paix dans différents endroits du monde. Le lundi de Pâques, 5 avril, avec une interview avec Karmen Ramírez Boscán, militante des droits humains, en particulier des droits des femmes et des peuples indigènes en Amérique latine. Plus d'informations: ostermarschbern.ch

Internationaler Bodensee-Friedensweg

LUNDI 5 AVRIL 2021 A ÜBERLINGEN
(ÉVENTUELLEMENT SEULEMENT POSSIBLE
EN LIGNE)

«FriedensKlima – abrüsten und Klima schützen»
Décision concernant la réalisation et le programme sur
www.bodensee-friedensweg.org

Assemblée générale Sosf

VENDREDI 26 AVRIL 2021 (ONLINE)
18H15 : PARTIE STATUAIRE
19H15 : DISCUSSION SUR LE THÈME :
«ENTRE SOLIDARITÉ ET EXTERNALISATION :
UN REGARD SUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
ENTRE SOLIDARITÉ ET EXTERNALISATION : UN
REGARD SUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE»

Plus d'informations: www.sosf.ch/agenda
Inscription possible jusqu'au 16 avril par mail à sekretariat@sosf.ch

Campagne Éducation pour toutes et tous – maintenant !

SAMEDI 22 MAI, 14H00, MÜNSTERHOF
OU (SELON LA SITUATION SANITAIRE)
SAMEDI, 18 SEPTEMBRE, 14H00, HIRSCHEN-
PLATZ

«Geflüchtete haben das Wort»,
Rassemblement public à Zurich. Plus
d'informations sur www.bildung-jetzt.ch

JEUDI 24 JUIN, 19H30

Accès à l'éducation: les exilé·es ont la parole.
Défis et idées de solutions: événement en ligne dans le cadre de la campagne «Éducation pour toutes et tous – maintenant!», en collaboration avec le «Politik aktuell» du PS Schaffhouse. Toutes les informations et le lien Zoom sur www.bildung-jetzt.ch

Portrait: Natalina Haller



Photo de Natalina Haller

Pendant la crise du coronavirus, Asylex a remporté de nombreux succès juridiques et a fait sortir des personnes de la détention administrative. Grâce aux efforts fournis, certains jugements décisifs ont été rendus. Pourtant, Natalina n'est pas vraiment satisfaite. Car dans de nombreux cas, quitter la détention administrative ne signifiait qu'un retour à l'aide d'urgence et à l'hébergement précaire. Mais il y avait aussi de belles choses: «Il y a ces histoires où des familles tombent dans les bras les unes des autres. Nous avons vécu quelques très beaux moments».

La petite association Asylex a relevé bien des défis; et elle défend mordicus son indépendance: comme Asylex ne bénéficie d'aucun financement public, elle a besoin de dons. «Nous apprécions toute forme de soutien», dit Natalina. Elle pense au soutien financier, bien sûr, mais aussi au soutien politique. Que l'absurdité de la détention pour expulsion fasse l'objet de débats publics, voilà ce que Natalina souhaite à titre personnel de toute urgence. Natalina Haller continuera de travailler pour Asylex et commencera bientôt un master. Bon vent!

(Na), (Sg)